



DESCRIPTIF DES MINIMAS TECHNIQUES

01/03/2023

Les projets d'installation de station ou hub de recharge haute puissance ne sont plus pris en charge par le programme Advenir depuis le 30 avril 2022

CRITÈRES TECHNIQUES	STATIONS ET HUBS DE RECHARGE HAUTE PUISSANCE		
CARACTÉRISTIQUES COMMUNES OBLIGATOIRES			
Puissance de raccordement de la station / hub	Supérieure ou égale à 500 KVA	Supérieure ou égale à 1 000 KVA	Supérieure ou égale à 2 000 KVA
Exigences associées au palier de financement	4 points de recharge rapide minimum par site, dont 2 Combo 2 DC a minimum de puissance 150 KW*	8 points de recharge rapide minimum par site, dont 4 combo 2 DC a minima de puissance 150 KW*	12 points de recharge rapide minimum par site, dont 6 combo 2 DC a minima de puissance 150 KW
Exigences complémentaires	A minima un connecteur CHAdeMO DC sur la station Et a minima un connecteur T2 ou T2S le cas échéant, sur la station		
Respect des normes de sécurité électrique en vigueur	Oui		
Qualification de l'installateur niveau P3	Oui		
Un disjoncteur divisionnaire avec marquage NF par point de recharge	Oui		
Sous comptage MID certifié par point de recharge hors point de recharge DC	Oui		
Signalisation des places	Oui		
Système d'identification usager	Oui		
Possibilité de paiement à l'acte	Oui		
Système de supervision	Oui		
Déclaration des données géographiques des points de recharge	Enregistrement des données statiques par point de recharge obligatoire sur data.gouv		
Collecte des données de recharge	Oui via webservice Advenir ou plateforme interopérabilité		
Connexion Interopérabilité	Certificat d'interopérabilité obligatoire		
Signataire de la charte AFIREV	Oui		
Une place accessible PMR par stationnement	Oui		

* La puissance de recharge de 150 kW doit être garantie sur ces points de recharge, même en cas de fonctionnement en simultanée de tous les points de recharge de la station ou du hub